

CONSEIL

Cent onzième session

DEMANDE DE REPRÉSENTATION EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR

SOUMISE PAR LA MALAISIE

**DEMANDE DE REPRÉSENTATION EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR
SOUmise PAR LA MALAISIE**

1. Par lettre du 20 février 2020, la Malaisie a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 9 mars 2020. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent onzième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des États non membres à se faire représenter à ses réunions en qualité d'observateur.
3. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.